



# Règlement jeux inter-défis

## **ARTICLE 1 : OBJET**

La manifestation a été conçue en vue de développer une dynamique entre les habitants de la commune. L'objectif est de mettre en place une journée conviviale, intergénérationnelle, favorisant des liens sociaux par le biais d'épreuves sportives ludiques.

## **ARTICLE 2 : LES ÉPREUVES**

Les équipes s'affronteront sur onze épreuves afin de remporter le plus de points. Un classement sera réalisé à l'issue de l'ensemble des épreuves en additionnant les points accumulés tout au long de la manifestation.

Les épreuves prévues dans le cadre des jeux sont :

- Le mur des champions
- Le tir à l'élastique
- Les sumos adultes
- Les sumos enfants
- Le jeu du boulet
- La joute
- La faucheuse
- Le baby-foot humain
- La course de sacs
- Le Dogeball
- Les quizz

Cette liste d'épreuve est non exhaustive et peut être complétée si certaines associations souhaitent proposer des activités.

Les équipes devront impérativement respecter les consignes des commissaires présents sur les ateliers.

### **ARTICLE 3 : LIEU DE LA MANIFESTATION**

Le plateau sportif du gymnase Hélène Boucher accueillera la manifestation. L'enceinte comprend une zone d'accueil, un espace médical, un espace repas et un espace commissaire

Des toilettes seront accessibles sur le site.

### **ARTICLE 4 : COMPOSITION DES EQUIPES**

Chaque équipe devra nommer un capitaine, être mixte et respecter les règles suivantes :

Présence de deux hommes au minimum ;

Présence de deux femmes au minimum ;

Présence d'un jeune mineur au minimum (âgés entre 12 et 17 ans).

Chaque équipe devra nommer un Capitaine. Celui-ci, avec l'accord de ses coéquipiers devra organiser son équipe pour les différentes épreuves. Les capitaines représenteront aussi leur équipe auprès des commissaires et devront veiller à l'esprit collectif et à une ambiance conviviale, amicale et courtoise.

### **ARTICLE 5 : MODALITES D'INSCRIPTION**

Les fiches d'inscriptions sont à envoyer par mail à : [gary.szumny@roye.eu](mailto:gary.szumny@roye.eu) ou à déposer à l'accueil de la mairie.

La date limite de retour des dossiers d'inscriptions est fixée au vendredi 07 juin 2024 inclus.

### **ARTICLE 6 : EQUIPEMENTS/TENUE**

Chaque participant devra être vêtu d'une tenue sportive adaptée (Short ou jogging/Basket).

Le port de bijoux est fortement déconseillé.

### **ARTICLE 7 : RESPECT DES REGLES FIXÉES POUR CHAQUE ATELIER -PENALITES – DISQUALIFICATION**

Cette manifestation est organisée dans un esprit de convivialité et de FAIR-PLAY.

Toute infraction constatée par un commissaire ou un membre de l'organisation entraînera une disqualification, notamment les comportements dangereux ou agressifs à l'égard de l'organisation, d'autres concurrents ou de tiers.

Pour le bon déroulement des épreuves le capitaine d'équipe s'engage à faire respecter les règles fixées pour chaque atelier.

Il sera la seule habilité, en cas de litige ou de contestation, à porter une réclamation auprès des commissaires.

#### **ARTICLE 8 : SYSTEME DE POINTS - FAIR-PLAY**

L'attribution des points sur les épreuves se fera de la façon suivante :

1er : 5 points ; 2ème : 4 points ; 3ème : 3 points ; 4ème : 2 points ; 5<sup>ème</sup> et au delà :1 point

La non-participation à une épreuve : 0 point

Le Fair-Play sera pris en compte par les commissaires lors de chaque épreuve via d'éventuels points de pénalité.

En cas de disqualification d'un de ses membres, un point de pénalité s'applique automatiquement. Les commissaires décident selon la situation s'ils doivent compter les points de cette équipe pour l'épreuve.

Un classement final sera établi avec l'ensemble des points cumulés de chaque équipe et de chaque épreuve.

En cas d'égalité lors de ce classement final, une épreuve complémentaire départagera les équipes :

#### **Le Dogeball**

#### **ARTICLE 9 : RÉCOMPENSES**

Un prix sera attribué aux 3 premières équipes. L'équipe gagnante remportera un trophée supplémentaire qui sera placé sous sa responsabilité jusqu'à la prochaine édition où il sera remis en jeu.

#### **ARTICLE 10 : ASSISTANCE MEDICALE ET SECURITE**

Un service d'assistance médicale est assuré par une équipe médicale. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors compétition toute personne qu'elle juge inapte à continuer.

#### **ARTICLE 11 : ASSURANCE**

L'organisateur souscrit une assurance de responsabilité civile pour la durée de la manifestation. Les concurrents participent sous leur propre responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou pertes de bien personnels.

#### **ARTICLE 12 : DROIT A L'IMAGE**

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de « droits à l'image des personnes physiques », les participants refusant la diffusion de leur image doivent le préciser sur la fiche d'inscription.

Une autorisation préalable pour les mineurs devra être remplie par les représentants légaux.

#### **ARTICLE 13 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Afin de respecter l'environnement et la propreté du site, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) à l'intérieur ou aux abords du site. Des poubelles seront mises à disposition et devront être impérativement utilisées par les participants.